

**Wallonie****Esneux**

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Monsieur et Madame LEJEUNE-MARZANO demeurant Rue de la Charrette 113 à 4130 Tilff.

Le terrain concerné est situé Rue de la Charrette, 113 à 4130 Esneux et cadastré division 2, section A n°457H2, 457L3, 457M3.

La demande vise les travaux suivants : Construction d'un car-port et d'un pool-house et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

-L'emprise au sol de l'ensemble des volumes secondaires représente plus de 85% de l'emprise au sol du volume principal ;

-L'emprise bâtie est supérieure à la superficie constructible de la parcelle ;

-L'absence d'élément portant à l'angle évidé du pool-house ;

-L'auvent du volume secondaire (pool house) ;

-Le bardage bois de teinte non naturelle ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

La demande permet les travaux suivants :

-la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâti lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article R.IV.40-2 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24 juin 2022 au 08 juillet 2022 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be